

INTENCIAL LIBERALYS RETRAITE est un plan d'épargne retraite individuel créé dans le cadre de la Loi PACTE et assuré par APICIL Epargne.

**UN CONTRAT SOUPLE
ET INNOVANT**

LES POINTS FORTS DU CONTRAT

▲ La déductibilité des versements pour 2019

Les versements réalisés avant le 31/12/19 seront totalement déductibles des revenus imposables (dans la limite des plafonds réglementaires).

▲ De nombreuses options pour la sortie en rente avec INTENCIAL Liberalys Retraite

Avec les annuités garanties, la rente non linéaire ou la rente viagère réversible à 60% ou 100%.

▲ La possibilité de sortie à 100% en capital et le déblocage en cas d'acquisition de sa résidence principale

La sortie en capital (sauf pour le compartiment des versements obligatoires) et le déblocage anticipé de l'épargne pour l'achat de la résidence principale sont 2 nouveaux atouts majeurs du PERin issus de la loi Pacte.

▲ La possibilité de transférer les PERP de vos clients sur ce nouveau contrat INTENCIAL Liberalys Retraite.

▲ Les frais d'adhésion au GERP Victoria sont inclus dans les frais de gestion du contrat.

▲ Un parcours digitalisé à partir de fin octobre.

UN LARGE UNIVERS D'INVESTISSEMENT



Gestion Horizon Retraite

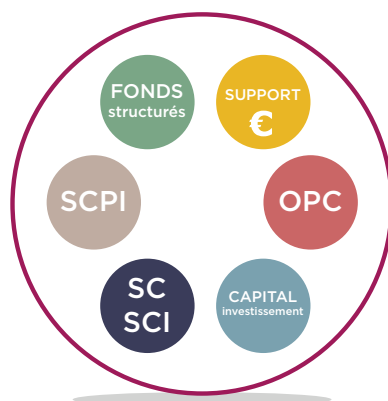
Le titulaire choisit l'un des 3 profils de gestion proposés : **Prudent, Equilibre** ou **Dynamique**.

Une sécurisation automatique de l'épargne est réalisée au fil des années. Ces profils sont pilotés par la société de gestion APICIL AM.



Gestion Libre

Le titulaire effectue lui-même sa sélection de supports et ses arbitrages.



Gestion Déléguée

Le titulaire délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages programmés.



Gestion Déléguée Smart

La gestion Déléguée Smart repose sur un univers d'investissement complet 100% sans rétrocession (ETF, OPC, Supports Immobiliers, Supports Structurés).



Gestion Libre Smart

La gestion Libre Smart repose sur un univers d'investissement complet 100% sans rétrocession (ETF, OPC, Supports Immobiliers, Supports Structurés).

3 OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS DISPONIBLES À LA SOUSCRIPTION ET EN COURS DE VIE DU CONTRAT

▲ Arrêt des moins-values relatives par support

L'arrêt des moins-values relatives par support tient compte de la progression du capital investi et permet de stopper une tendance baissière constatée sur un support libellé en unités de compte.

▲ Lissage des investissements

Cette option permet d'investir de manière progressive et régulière sur un support donné en lissant les cours d'achat. Cette option peut être utilisée pour tenter de dynamiser le capital, investi à l'origine sur un support en euros (support source), qui sera arbitré au fur et à mesure vers des supports plus dynamiques (supports cibles).

▲ Ecrêtage des plus-values

L'ecrêtage des plus-values permet de sécuriser les plus-values constatées sur un support en les orientant vers un support plus prudent ou tenter de les dynamiser en les orientant vers un support plus offensif.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des variations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des fluctuations des marchés financiers. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leurs valeurs.